

## Directives du Comité de direction

### Chapitre 7 Recherche et développement

## Directive 07\_02 portant sur l'Open Access

du 7 décembre 2021

Le Comité de direction de la Haute école pédagogique (ci-après : HEP)

- vu la loi sur la HEP du 12 décembre 2007 (LHEP),
- vu le règlement d'application de la LHEP du 3 juin 2009 (RHEP),

arrête

### Préambule

En 2016, Swissuniversities et le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) ont élaboré une stratégie nationale pour l'Open Access, suivie d'un plan d'action pour la période 2016-2018. Cette stratégie a fixé comme objectif que d'ici 2024 au plus tard, 100% des publications scientifiques issues de financements publics soient disponibles en accès libre.

Consciente des enjeux de l'Open Access, la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) s'engage pleinement dans ce mouvement en signant la Déclaration de Berlin<sup>1</sup> (2003) et la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche<sup>2</sup> (DORA, 2013). En 2018, elle ouvre son propre dépôt institutionnel ORFEE<sup>3</sup> (Open Repository For Educational E-prints).

L'Open Access augmente la visibilité des publications et leur diffusion internationale. De manière générale, ces publications sont plus consultées, plus téléchargées et davantage citées. Les auteurs gardent pleinement leurs droits. En partageant ainsi les résultats de recherches financées par les fonds publics, l'Open Access favorise une véritable démocratisation de la recherche dont profitera la société toute entière.

### Article 1 – Politique institutionnelle

<sup>1</sup> Le Comité de direction de la HEP Vaud établit la politique Open Access de l'institution, sur la base des recommandations du Pôle Open Science et du Collège académique. Sa stratégie est de la responsabilité du Comité de direction, tandis que sa gestion opérationnelle est de la responsabilité du Pôle OS.

---

<sup>1</sup> <https://openaccess.mpg.de/>

<sup>2</sup> <https://sfdora.org/read/read-the-declaration-french/>

<sup>3</sup> <https://orfee.hepl.ch/>

<sup>2</sup> Les chercheurs doivent se conformer aux exigences de l'Open Access via la voie dorée (Gold Road) ou la voie verte (Green Road), mais conservent toute liberté dans le choix de la publication et de l'éditeur.

## Article 2 – Publication en Gold Open Access (Gold Road)

<sup>1</sup> La HEP Vaud encourage la publication en Gold OA, chaque fois que cela est possible, aussi bien pour les articles de revues que pour les livres. Concernant les articles, le choix du Gold OA peut être fait dans les revues des éditeurs ayant établi une licence Read&Publish avec le consortium suisse des bibliothèques, dans les revues des éditeurs Gold OA ou dans les revues dites professionnelles dont la diffusion est en accès libre.

<sup>2</sup> La version PDF de ces articles doit être déposée dès la parution dans ORFEE. Un simple lien sur le site de l'éditeur ne suffit pas.

<sup>3</sup> Concernant le modèle hybride proposé par certains éditeurs, c'est-à-dire la possibilité de publier un article en OA dans une revue sur abonnement, la HEP Vaud ne prendra pas en charge ces coûts, conformément aux décisions prises au niveau national. Dans ce cas, l'auto-archivage est à privilégier.

## Article 3 – Auto-archivage (Green Road)

Pour toutes les publications qui n'ont pas été publiées en Gold OA, la HEP Vaud demande à ses chercheurs de déposer une version postprint (la dernière version acceptée par l'éditeur avant publication et après évaluation par les pairs) en format PDF. Les chercheurs doivent clarifier les conditions d'auto-archivage, la plupart des éditeurs exigeant une période d'embargo. Le FNS demande que cette période ne soit pas supérieure à 6 mois pour un article et un an pour un livre.

## Article 4 – Dépôt institutionnel

<sup>1</sup> Le dépôt institutionnel de la HEP Vaud, ORFEE a été développé avec le logiciel libre DSpace, conformément aux exigences des protocoles d'échanges OAI-PMH. Son contenu est ainsi référencé par les moteurs de recherche de documentation scientifique tel Google Scholar et des méta-serveurs tels BASE (Bielefeld Archive Search Engine)<sup>4</sup>. La HEP Vaud s'engage à faire évoluer cet outil conformément aux exigences de l'Open Access et, plus généralement, de l'Open Science.

<sup>2</sup> Qu'il soit auteur unique, principal ou co-auteur, tout auteur est responsable du contenu qui le concerne dans ORFEE et doit veiller à ce qu'il soit maintenu à jour.

<sup>3</sup> La HEP Vaud encourage les chercheurs à utiliser l'identifiant permanent ORCID.

## Article 5 – Conseil aux chercheurs

La HEP Vaud s'engage à fournir aux chercheurs toutes les informations nécessaires concernant la publication en Open Access et, parallèlement, la gestion des Open Research Data (ORD) liées à ces publications. Des spécialistes Open Science sont à disposition pour accompagner les chercheurs dès le début de leur projet de recherche et tout au long du processus.

---

<sup>4</sup> <https://www.base-search.net/>

## Article 6 – Entrée en vigueur

La présente directive entre en vigueur immédiatement.

**Adopté par le Comité de direction  
Lausanne, le 7 décembre 2021**

(signé)

Thierry Dias  
recteur

Diffusion : Site web de la HEP Vaud